

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DU 28 AVRIL 2026 MATIN

Le 28 avril 2026 à 9h30 s'est réuni le Comité Social et Économique de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, rue de Beaufort à Arras et en visioconférence via le logiciel TEAMS.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Jacques PION, Directeur

Monsieur Sébastien BRUNO, Secrétaire Général

Madame Virginie DESCAMPS, Responsable des relations sociales et QVT

Membres délibératifs :

Madame Lucie COPPEY, élue CFDT

Madame Lætitia GOUJARD-LEDUC, élue CFTC

Monsieur Samuel TOMASI, élu CFTC

Madame Cindy LEGRAND, élue CFTC

Madame Dorothée DOYEN, élue CFTC

Madame Sarah DUQUESNOY, élue CFTC

Madame Céline LEU, élue suppléante CFTC

Madame Korine BLONDEL, élue suppléante CFTC

Madame Stéphanie MAUBERT, élue FO

Monsieur Romain DELACRE, élu suppléant FO

Madame Julie GRILLON, élue CGT

Monsieur Gregory BAUDRY, élu CGT

Madame Eva Pillot, élue CGT

Assistaient également en qualité de suppléant du CSE :

Madame Marie DURIN, élue suppléante CFTC

Madame Nelly REGNIER, élue suppléante CFTC

Monsieur Rémy CARAMIA, élu suppléant CGT

Assistaient également à la réunion en leur qualité de représentant syndical (R.S.) au CSE :

Madame Cindy DUBLEUMORTIER (CFTC)

Madame Odile VANDERBEKE (CFDT)

Madame Ludivine CARON (CGT)

Étaient excusés

Monsieur Nicolas PRZYBYLSKI, élu CFTC

Monsieur Jean-David ROGEZ, élu CFTC

Madame Nathalie SAUVAGE, élue CFDT

Monsieur Mathieu SPRIET, élu CFDT

Madame Sophie VEROVE, élue FO

Madame Peggy TURBANT, élue FO

Monsieur Sacha LACOSTE, élu FO

I- Approbation du procès-verbal des réunions CSE du 26 mars 2026 (matin et après-midi)

Monsieur Tomasi indique qu'il a eu, comme habituellement, quelques modifications demandées qui ne changeaient pas le sens. Concernant celui de l'après-midi, il propose d'éventuellement de ne pas le diffuser au personnel et de ne le garder qu'en interne.

Les 2 procès-verbaux sont approuvés à la majorité des 13 votants et celui de l'après-midi restera en interne

II- Vie du comité social économique

• ANCV commande, montants, vote

Monsieur Tomasi indique que, étant donné que la réunion se déroule en fin de mois, il y a un peu de retard sur ce sujet. Il propose donc, aujourd'hui, de voter sur la commande habituelle avec la possibilité pour les agents d'avoir soit du connect, soit du papier ou un panachage des 2. Ils pourront également formuler le souhait que le CSE les conserve pour une sortie, un voyage, des vacances. Le document est prêt.

Concernant le montant, même s'il y aura probablement des discussions cet après-midi car les rentrées d'argent du CSE sont plus importantes que prévues, Monsieur Tomasi propose de garder, pour le moment, le même montant pour cette commande-là.

S'il était décidé de faire un complément, il préfère que ce soit décalé plutôt que les agents s'attendent à avoir un montant plus important chaque année. Il propose donc de faire les mêmes règles qu'habituellement et de lancer le forms dès demain avec une limite au 10 mai pour répondre et une distribution début juin.

Madame Vanderbeke demande si l'éventuel complément serait décalé dans l'année ou l'année prochaine.

Monsieur Tomasi répond qu'il faudra en discuter pour prendre une décision mais que s'il est décidé de faire un complément ANCV, que ce soit à un moment décidé par les élus et pas en même temps que la commande.

Madame Caron demande à Monsieur Tomasi de rappeler les montants.

Monsieur Tomasi répond que c'est 400 euros + 20 euros par enfants.

Madame Vanderbeke demande si Monsieur Tomasi a déjà étudié le sujet d'un complément par rapport au budget.

Monsieur Tomasi redit qu'il faut que les élus en discutent et c'est pour cette raison qu'il a mis à l'ordre du jour de la réunion de cet après-midi une discussion autour du prévisionnel 2026.

Personnellement, s'il fallait augmenter quelque chose, il serait plutôt d'avis d'augmenter la dotation de fin d'année pour l'agent ou de mettre éventuellement en place des aides pour les sports et loisirs comme c'est prévu depuis longtemps.

Le montant des ANCV est déjà très important. De plus, c'est l'endroit où il y a le plus de frais, puisque c'est 1 % en + alors que sur la fin d'année c'est 3% en moins.

Si c'est décidé ce serait fait en décalé.

Madame Coppey demande s'il est possible d'augmenter encore la dotation pour l'URSSAF.

Monsieur Tomasi répond que pour les ANCV il n'y a pas de limite et pour la fin d'année il est possible d'aller jusqu'à 200 euros. Il préférerait faire une augmentation sur la fin d'année et a demandé des éléments plus précis à la direction afin de pouvoir discuter du prévisionnel cet après-midi.

Madame Coppey pense qu'il est dommage de décaler car nous sommes dans une période où les agents en auraient besoin.

Monsieur Tomasi comprend ce point de vue mais pense que les ANCV ne sont pas le meilleur moyen d'aider les agents étant donné qu'il y a des frais. Monsieur Tomasi propose aux élus, pour le moment, de voter sur cette base, 400 euros par agent + 20 euros par enfant.

La proposition est approuvée à l'unanimité des 13 votants.

● Point sur Disney 2027, vote

Monsieur Tomasi rappelle qu'il avait été décidé en réunion de faire un 3^e week-end à Disney. Il indique que toute la liste d'attente a pu être utilisée pour ces sorties. Cependant, il y a aussi des agents qui ne s'étaient pas inscrits en 2026 car ils ne pouvaient pas ou ça ne les intéressait pas qui auraient aimé s'inscrire pour 2027.

Ce qui est gênant c'est qu'il n'y a plus de liste d'attente alors qu'il y a toujours énormément d'annulations à gérer.

Il propose donc de refaire un forms pour re créer une liste d'attente avec un tirage au sort avec les gens qui n'auront fait ni Disney 2026 ni 2027. Cela permettra aussi de voir s'il y a un besoin plus important et de réfléchir s'il y aurait encore lieu de proposer cette sortie.

Il précise qu'il a déjà eu 2 annulations sur 2027 alors que ça vient d'être lancé et que c'est dans 1 an. L'année dernière il a géré une quinzaine d'annulations avec à chaque fois des remplacements.

Madame Coppey demande si Monsieur Tomasi a connaissance des raisons des annulations.

Monsieur Tomasi répond que non. La plupart des gens n'en donnent pas, mais il y a eu une grossesse, deux personnes avec un problème médical...

Monsieur Tomasi ajoute qu'il y a un peu plus de 450 personnes inscrites et que les réservations parc et hôtel sont faites.

Il propose maintenant aux élus de voter sur le fait de refaire une liste d'attente puis un tirage au sort pour faire un ordre sur la liste.

La proposition est approuvée à l'unanimité des 13 votants.

• Billetterie Aquapark, vote

Monsieur Tomasi indique qu'il a été évoqué, sur le groupe loisirs Teams, des projets de billetterie ; aquapark et follow park.

Il indique qu'aquapark est un parc aquatique à Gravelines.

Madame Legrand ajoute que c'est le prestataire par lequel le CSE passe pour l'arbre de Noël qui a ouvert un parc aquatique et qui propose des tarifs préférentiels soit par 50, 100 ou 150 billets.

Lors d'un vote entre élus sur Teams, c'est le choix de 50 billets qui a été retenu.

Madame Duquesnoy ajoute qu'il y avait un tarif dégressif lorsqu'on achetait plus de billets. Lors du vote, 100% des 6 votants ont été favorables pour mettre en place la billetterie et 57 % des personnes votantes ont choisi l'offre découverte avec 50 billets à 15,50 euros le billet.

Monsieur Tomasi indique qu'il n'a pas participé au vote. Il n'est pas très favorable aux billetteries car cela crée un risque d'invendu. Le fait de choisir un petit pack limite ce risque sachant que sur Follow parc, il est possible aussi de les mettre en lot de tombola s'ils ne sont pas vendus.

Madame Coppey demande quelle est la date de fin de validité.

Monsieur Tomasi répond que c'est une saison mais cela peut éventuellement être repoussé d'1 an.

Madame Legrand ajoute qu'ils offrent 5 billets car ils proposent de faire une sorte de jeu concours pour faire gagner des billets aux agents afin de se faire connaître.

Monsieur Tomasi rappelle que cela a été discuté sur le groupe Teams pour faire gagner du temps en réunion mais qu'il n'y a eu que 6 votants pour 2 organisations syndicales. C'est pour cela qu'il a mis ce point. Il rappelle qu'il n'y a pas de gros risque avec 50 billets.

Madame Maubert propose de lancer un forms permettant aux agents de commander afin de connaître le nombre exact.

Monsieur Tomasi répond que ça ne serait qu'à l'instant T dans ce cas et plus un système de billetterie. Il demande à Madame Maubert si ce qu'elle souhaite vérifier c'est qu'il y a un besoin ?

Madame Maubert répond qu'il y aura peut-être beaucoup plus de 50 personnes intéressées et ce questionnaire permettra de la savoir.

Monsieur Tomasi répond que ce n'est pas infaisable. En revanche, pour aquapark, ce n'est que l'été. Il demande aux élus si quelqu'un saurait faire des forms et souhaiterait s'en occuper étant donné qu'il est déjà chargé avec les ANCV.

Madame Maubert répond qu'elle veut bien s'en occuper mais demandera à Monsieur Tomasi une vérification.

Monsieur Tomasi propose donc de décaler ce vote en mai afin de connaître les demandes des agents.

Madame Vanderbeke indique qu'il faudra bien préciser le tarif de 15,50 euros.

Monsieur Tomasi répond que oui, il faudra mettre le tarif de 15,50 euros ou de 14 euros selon le nombre de demandes.

● **Billetterie Follow park, vote**

Monsieur Tomasi demande aux élus s'ils souhaitent également décaler le vote pour Follow park.

Madame Duquesnoy répond qu'elle souhaiterait que ce soit fait aujourd'hui car c'est annuel.

Elle rappelle que Follow park est un parc intérieur à Lille avec des jeux d'arcade, des escape game, du karaoké, des blind tests et des pistes de mini bowling. L'accès est en centre-ville de Lille avec un parking mis à disposition mais payant. Lors du vote, il y avait également 6 votants qui étaient favorables. Parmi eux, 83 % proposaient la formule médiane à savoir : l'achat de 200 cartes de 30 minutes à 10 euros au lieu de 15 euros valables sur les bornes d'arcade + l'achat de 200 billets uniques à 8 euros pièces au lieu entre 11,90 et 15,90 euros selon l'activité qui est faite.

Monsieur Tomasi demande aux élus s'ils souhaitent voter tout de suite cette proposition ou faire aussi un forms pour connaître l'éventuelle demande.

Madame Vanderbeke demande quelle est la date de validité des billets.

Madame Duquesnoy répond que c'est un an mais le partenaire est très arrangeant s'il en reste. Elle souligne que la carte ne s'active qu'à partir du moment où elle est utilisée dans une arcade.

Monsieur Tomasi ajoute que l'agent peut choisir de ne faire que de l'arcade ou des jeux ou les 2.

Madame Coppey ajoute qu'il existe une application qui s'appelle Zenparc et qui permet de trouver un endroit privé, sécurisé et moins cher pour stationner.

Monsieur Baudry ajoute qu'il y a aussi des journées TER à 1 euro pour se rendre à Lille.

Monsieur Tomasi propose de voter sur cette base à savoir 200 cartes de 30 minutes et 200 billets uniques.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

• Lancement de la sortie Chantilly, rappel des éléments (vote déjà effectué)

Monsieur Tomasi rappelle que cette sortie avait, comme les autres, été votée.

Madame Duquesnoy indique qu'en commission loisirs, le 23 septembre 2025, 3 tarifications différentes avaient été décidées. Elle rappelle que ce tarif comprend le bus, la visite du château, de ses jardins, de l'écurie et du spectacle équestre. Pour les enfants de moins de 7 ans, le prix est de 10 euros, pour les 7 à 18 ans il serait de 20 euros et pour les 18 ans et + de 25 euros.

Monsieur Tomasi rappelle que le tarif normal est de 49 euros. Il ajoute qu'il y a déjà une option pour 200 personnes et que l'idée est de la lancer fin mai-début juin.

• Surcharge carburant 30€ Majorque, vote sur prise en charge totale-partielle ou nulle du CSE (hors extérieurs)

Monsieur Tomasi indique qu'il a demandé à la commerciale s'il pourrait y avoir un geste, comme pour le séjour à New York. Il n'a pas encore eu de réponse. De plus, le CSE n'a pas l'assurance qui permet de couvrir les surcharges carburant.

Il propose donc de voter sur la prise en charge totale, partielle ou nulle de cette surcharge de 30 euros. Il rappelle que sur la surcharge carburant du voyage de l'année dernière, le CSE avait décidé que c'était à l'agent de la prendre en charge.

Madame Coppey demande s'il est possible de faire une prise en charge partielle de 12 euros étant donné que l'an passé le reste à charge était de 18€ pour l'agent.

Monsieur Tomasi répond que c'est une idée qui peut s'entendre.

Madame Caron indique que les agents se doutent bien qu'il peut y avoir ce genre de surcharge dans le contexte actuel.

Monsieur Tomasi répond que le problème n'existait pas au moment du lancement.

Monsieur Baudry indique que les élus CGT vont voter contre comme pour le voyage à New York car ils estiment que les agents savent que ce genre de problématique peut arriver lors d'un voyage.

Madame Maubert rejoint Madame Coppey sur une prise en charge partielle.

Monsieur Tomasi propose donc de voter soit sur une prise en charge nulle soit sur une prise en charge de 12 euros.

Madame Vanderbeke indique qu'au vu du contexte, il serait judicieux d'acter cette règle dans le règlement intérieur.

Monsieur Tomasi répond que sur les sorties habituelles, il existe une surcharge carburant pour les bus, mais c'est pris automatiquement en charge par le CSE car ce sont de faibles montants. Ce ne sont pas les mêmes sur des vols. Il entend les 2 points de vue et demande que chacun vote comme il le souhaite.

Madame Maubert demande combien de personnes sont concernées.

Monsieur Tomasi répond que cela doit être environ 90 inscrits mais une dizaine d'extérieur pour lesquels il n'y a aucune participation ou prise en charge.

Monsieur Baudry indique que la participation du CSE était déjà assez élevée sur ce voyage.

Monsieur Tomasi répond qu'elle l'est en effet mais pas autant que celle de l'année dernière sur les voyages.

La proposition de prise en charge partielle de 12 euros est approuvée à la majorité (8 votants pour : 5 CFTC, 2 CFDT, 1 FO). 5 votants souhaitaient une prise en charge nulle (3 CGT, 2 CFTC)

- **Prévoir une feuille d'émargement pour les réunions CSE**

Monsieur Tomasi propose, pour éviter des erreurs dans le pv, d'établir une feuille d'émargement pour les réunions CSE. Les élus sont d'accord. Madame DESCAMPS et lui-même vont discuter d'un formalisme à la fois RH et CSE.

III- Consultation du Comité Social Économique

Néant

IV- Information du Comité Social Économique, dont certaines relèvent de la sécurité, santé et des conditions de travail

- **Situation des services**

Monsieur Pion communique les chiffres suivants :

Service PF :

- Stock national : 4,50 jours au 27/04/2026 (3,84 jours au 26/03/2026)
- Stock CAF 62 : 3,96 jours au 27/04/2026 (3,62 jours au 26/03/2026)

Taux d'appels téléphoniques : 78,18% (flux et SVI) et 69,41% (flux allocataires choix 1 « je suis allocataire) au 27/04/2026 contre 79,14% (flux SVI) et 71,02% (flux allocataires) au 26/03/2026 (objectif COG minimum : 87%)

Délai de démarche : 10 jours au 27/04/2026 contre 10,4 jours au 26/03/2026 (objectif COG 12,75 jours)

UTI : à jour

Service Social :

AFI : 3,5 jours (8 jours le 26/03/2026)

AFC : 8 jours (3,5 jours le 26/03/2026)

Direction Comptable et Financière (DCF) :

- **Affaires juridiques** : 21,4 jours (22,1 jours au 26/03/2026)

- **ASFR** : 26,3 jours (25,3 jours au 26/03/2026)
- **Recouvrement** : 11,9 jours (11,1 jours au 26/03/2026)
- **Comptabilité** : à jour (inchangé) : entraide CBU Caf 01, 38, 59 74, 76 et 80

- **Mouvements de personnel**

☐ Embauches réalisées

EN CDD (1) :

- 1 Agent de maîtrise PF UT8 (Niv 5A)

☐ Recrutements en cours

EN CDI (1) :

- 1 CDI SRAP (Niv 3)

EN CDD (10)

- 1 TS Lens (Niv 5B)
- 8 Agents administratifs PF liquidation Calais (Niv 3)
- 1 Agent administratif UTI Arras (Niv 3)

☐ Recrutements à venir

EN CDD (4)

- 4 Agents d'accueil téléphonique Calais (Niv 3)

Madame Coppey demande si le CDI SRAP est un recrutement interne.

Monsieur Bruno répond que oui. Il y a eu un appel interne/ externe et c'est une personne en interne qui a été retenue.

Monsieur Bruno ajoute que l'agent de maîtrise PF UTI est indiqué recruté en CDD car c'est un poste en remplacement.

• Situation de l'emploi 1^{er} trimestre 2026

Voir document en annexe.

• Point sur les AT du mois précédent

Monsieur Bruno indique qu'il y a eu, depuis le début de l'année 6 accidents du travail, 3 accidents de travail et 3 accidents de trajet. Concernant le détail des AT survenu depuis le dernier point de mars, il y a eu 2 accidents de trajet, 1 accident du travail d'origine non professionnelle et un accident de service. Ces AT n'ont pas généré d'arrêt de travail.

• Rappel des règles en matière de déplacements

Monsieur Bruno rappelle que la Caisse a connu un audit plus général concernant ses déplacements et sa flotte automobile et à l'occasion de cet audit a reçu un certain nombre de préconisations notamment de mettre en place un processus de supervision renforcé des déplacements. Jusqu'alors le processus de supervision portait majoritairement sur le seul regard que

portent les managers au moment de la validation de la demande de déplacement et de la demande de remboursement de frais.

De plus, par rapport aux dépenses en frais de déplacement de la Caisse, la CNAF demande de faire preuve de maîtrise car nous sommes dans une trajectoire de maîtrise de nos autres dépenses de fonctionnement et que les frais de déplacements représentent à l'intérieur de ce poste, le poste le plus important.

La CNAF a donc estimé que la supervision des frais de déplacements de la Caisse n'était pas suffisamment sécurisée.

Monsieur Tomasi demande si ce sont les déplacements hors véhicules de service.

Monsieur Bruno répond que le plan de supervision a été renforcé par la mise en place d'un dispositif interne qui fonctionne par échantillonnage aléatoire des frais de déplacement au trimestre. Le profil est très diversifié. Ce sont les déplacements générant des découchés, les déplacements générant des kilomètres remboursés ou le cumul de tout ça.

Dans cet échantillon, on rapproche ensuite le déclaratif agent de la réalité de la convention collective ou des standards de déplacements. Si ces rapprochements sont divergents à l'issue du contrôle, un mail est adressé à l'agent pour vérification de sa déclaration.

Madame Vanderbeke indique que ça existe déjà.

Monsieur Bruno répond que oui. Ce n'est pas nouveau mais il faut montrer que l'information est faite au CSE et ensuite aux agents dans le cadre du PCI. La plupart du temps lorsqu'il y a une divergence c'est par exemple à cause d'une déviation sur la route. Néanmoins, ce dispositif, comme tout dispositif de contrôle interne, est le garde-fou que la CNAF demande que la Caisse ait pour éviter la triche. C'est une obligation et cela reste pédagogique et préventif.

Monsieur Tomasi demande si Monsieur Bruno a eu idée du nombre de contrôle qui sont effectués par rapport au nombre de demandes.

Monsieur Bruno répond que la barre d'échantillons a été placée à 200 contrôles au trimestre. Il y a également un comité de suivi au trimestre qui permet d'analyser le rendu des contrôles.

Monsieur Tomasi demande combien il y a eu de divergences sur les 200 contrôles du 1^{er} trimestre.

Monsieur Bruno répond que c'est très faible, il y en a eu 17.

Madame Coppey ne comprend pas l'utilité de cette démarche car elle a l'impression que c'est déjà contrôlé. En effet, lorsqu'elle fait une demande de frais, il y a déjà plusieurs niveaux de vérification. Il ne devrait donc pas y avoir d'erreur.

Monsieur Bruno répond que si. L'audit a décelé des failles. L'outil de contrôle est bien mais n'est pas suffisant. La caisse a dû mettre en place une chaîne de sécurisation.

Monsieur Caramia rejoint Madame Coppey car le règlement avait déjà été revu pour limiter les déplacements. Il demande si, au-delà de ces contrôles, d'autres stratégies vont être mises en place notamment en termes de déploiement de véhicules.

Monsieur Bruno répond que ce sont 2 choses totalement différentes. Il y a d'un côté ce qui est mis en place dans le cadre de la maîtrise de la dépense de déplacements notamment en équipant la Caisse de véhicules à faible consommation énergétique. En revanche, ce qui est présenté aujourd'hui c'est le PCI qui n'est pas un outil de maîtrise budgétaire mais plutôt une sécurisation du paiement public. La Direction a donc cherché à ajuster son action dans la valeur du risque avec une action plutôt douce.

Il ajoute qu'à l'issue de cette information en CSE, il y aura une communication à l'ensemble des agents pour rappeler un certain nombre de grands principes liés aux frais de déplacements.

• Mise en place des points GMER

Monsieur Bruno indique qu'il s'agit d'une pratique nouvelle dont s'empare la Caisse en dehors du cadre spécifique de la mise en œuvre de la classification mais qui représente une des briques qui va devenir une figure imposée. Ce sont les garanties minimales d'évolution de la rémunération (GMER).

Une note a été placée dans la BDESE pour reprendre le dispositif de règles et les périodes d'analyse.

Il peut paraître surprenant que la GMER soit prise en compte et payée avant la RMPP mais c'est une demande nationale.

Monsieur Tomasi demande ce qui se passe dans le cas où l'agent aurait pu bénéficier de la RMPP.

Monsieur Bruno répond que ce paiement a 2 conséquences. Il n'annihile pas la possibilité de bénéficier de la RMPP dans la même année. L'agent qui bénéficie pour la 1^{ère} fois de la GMER a autant de chances de se voir attribuer une mesure en RMPP. En revanche, à partir du moment où il est attributaire, se re déclenche un cycle.

Monsieur Tomasi indique que les situations étant revues par la direction pour les personnes n'ayant pas eu de points depuis 4 ans le nombre de GMER devrait être bas.

Monsieur Bruno répond que ce n'est de l'intérêt de personne.

Monsieur Tomasi indique que nous sommes revenus à ce qui existait il y a 20 ans avant la précédente classification, la garantie d'un minimum de points en l'absence de mesures salariales pendant quelques années.

Monsieur Bruno répond que c'est ça.

Monsieur Bruno ajoute que la Direction maintient le procédé d'étude des situations à 4 ans et l'entretien d'étude de ces situations.

Il souligne que 27 personnes sont concernées par la GMER pour un paiement en 2026. 2 sous-catégories ont été dissociées ; avec impact RMPP et sans impact RMPP car il faut être présent du 1^{er} janvier au 31 décembre et être effectivement payé pour entrer dans la RMPP. Il y a des agents qui tombent dans la situation où ils ne sont plus payés mais comptent dans l'effectif comme les agents en congé parental.

Madame Coppey demande quelle est la différence entre l'agent en arrêt maladie sans solde et sans impact et celui avec impact.

Monsieur Bruno répond qu'il y a 2 conditions : être rémunéré sur l'année de référence et être présent du 1^{er} janvier au 31 décembre. Il y a des agents qui peuvent remplir une des 2 conditions mais être sans salaire à un moment de l'année et d'autres qui ne sont pas du tout présents à un moment de l'année.

- **Diffusion d'une information collective sur les contrôles préventifs (fraude interne)**

Monsieur Bruno indique que nous sommes toujours dans le registre du PCI rubrique fraude interne. Il y a un processus de maîtrise des risques autour de ces questions de fraude interne. La fraude interne peut prendre différentes formes ; l'agissement pour son bénéfice ou pour le bénéfice de quelqu'un dans le traitement des dossiers, s'attribuer certains avantages ou certains paiements... Ce dispositif existe déjà et permet de sécuriser le fonctionnement de la Caisse. Il prend différentes formes : des éléments intégrés dans le règlement intérieur de la Caisse, des éléments intégrés au contrat de travail... Il y a ensuite le plan de contrôle avec un certain nombre d'actions de supervision et de contrôle qui sont mis en place par la DCF ou par l'ordonnateur. À partir de ce moment-là, ce qui est demandé à la Caisse, c'est d'être dans une forme de transparence et de faire savoir c'est-à-dire que l'exigence de la part du national est de mettre en place un plan de maîtrise que l'utilisateur connaît. Ça ne doit pas être quelque chose de caché. Il est de demander de modifier, à un rythme régulier, le dispositif de communication en allant un peu plus loin par le biais d'un message aux agents. Ce message a également été intégré dans la BDESE.

Madame Coppey indique que les agents avaient eu, à un moment donné, un document déclaratif pour préciser s'ils étaient propriétaires avec la liste de locataires etc. Elle demande si cela va être refait.

Monsieur Bruno répond que ce document sur le conflit d'intérêt est permanent et c'est l'objet de ces rappels.

Madame Coppey demande si c'est auprès de la RH.

Madame Descamps répond qu'il y a une application qui a été mise en œuvre mais qui a été mise de côté. Pour le moment, l'agent peut retrouver le formulaire dans E-Platine. Elle précise qu'au moment des élections municipales par exemple, il y avait eu une communication pour rappeler aux agents de déclarer leur éventuelle situation d'élu.

Monsieur Baudry répond qu'il y avait en effet eu une bonne communication dans Cafcom mais que lui-même n'avait pas su à qui s'adresser. Il a appris qu'il y avait une personne dédiée à ce sujet.

Monsieur Pion ajoute que dans le message il est bien indiqué que dans ses recommandations, la CNAF diffuse un dispositif de prévention des conflits d'intérêt et contre la fraude interne. Ce dispositif impose à la fois le respect des lois sur la transparence de la vie public, de la charte de déontologie professionnelle et de la charte nationale de sécurité informatique.

Madame Coppey indique que beaucoup d'agents pensent que la fraude interne c'est simplement la liquidation d'un dossier qui viendrait valoriser le droit d'une personne sauf que ça va beaucoup plus loin. Elle trouve qu'il est bien de le rappeler.

Monsieur Pion souhaite ajouter une dernière information concernant l'arrivée de la nouvelle directrice générale de la CNAF, Madame Constance Bensussan. Elle est déjà passée par la CNAF puisqu'elle a été directrice de cabinet de Monsieur Grivel. Elle souhaite visiter les Caisses de France et sera par exemple sur Lille dans les semaines qui viennent. Il sera peut-être possible d'avoir une date de visite au plus tard à l'inauguration du nouveau siège.

V- Questions soulevées par le CSE, dont certaines relèvent de la santé, la sécurité et des conditions de travail

DIRECTION :

- **Détail sur la prime d'intéressement : critères évalués, notes ne permettant pas d'atteindre le plafond**

Monsieur Bruno rappelle qu'habituellement la Direction fait un bilan intéressement avec le nombre de bénéficiaires et l'explication du résultat.

Il propose rester sur cette habitude et d'en rediscuter après le paiement soit à la réunion de mai ou au plus tard celle de juin.

Madame Duquesnoy indique qu'il lui semble qu'avant il y avait un papier donné aux agents avec le montant qu'il allait percevoir et les périodes d'absences pénalisantes.

Monsieur Bruno répond qu'il y avait bien un papier mais sur lequel ne figuraient pas les absences pénalisantes, juste les montants individuels.

Il ajoute que toute personne qui aurait besoin de se voir expliquer le montant peut s'adresser au service RH.

• Renouvellement de la demande d'un jour de TT en plus suite hausses carburants

Monsieur Bruno indique que cela reste un sujet de vigilance et de préoccupation et que c'est même devenu un sujet d'échange entre les directeurs.

La position de la Direction n'a pas varié puisqu'elle estime toujours que l'ensemble des dispositions qui sont mises en œuvre à la Caisse sont sans doute imparfaites mais suffisantes pour apporter une 1ère réponse à cette situation. Elles représentent aussi les limites que l'employeur peut s'imposer à la fois dans son organisation mais aussi économiques. La Caisse n'en a tout simplement pas les moyens. Monsieur Bruno rappelle qu'il a fallu arrêter le dispositif d'heures supplémentaires en semaine.

Monsieur Tomasi indique que certaines Caisses ont fait le choix de donner quelques jours de télétravail en plus non rattrapables via les dérogations. Il souligne que la Direction peut voir que toutes les organisations syndicales sont d'accord pour trouver ce point important car elles ont élaboré ensemble

une pétition. Celle-ci a atteint 179 signatures avant les vacances mais le site a ensuite été bloqué par la CNAF ce qui a freiné les réponses.

Cela reste donc un sujet important pour le CSE qui ne peut pas se satisfaire de cette réponse même si Monsieur Tomasi peut entendre les arguments de Monsieur Bruno. Cela pourrait être une mesure transitoire qui permettrait de faire quelque chose pour les salariés.

Il rappelle qu'il y a des choses qui sont faites dans d'autres Caisses.

Monsieur Bruno répond qu'il y a des choses qui sont faites mais dans des contextes d'accord de travail qui ne sont pas aussi avantageux que le nôtre.

Monsieur Tomasi est d'accord. En effet, au départ, tout le monde a eu les mêmes réponses mais la tendance va maintenant vers des petites choses qui ne remettent pas en cause les accords télétravail mais qui permettent d'apporter une solution immédiate.

Monsieur Bruno répond qu'il y a une tendance dangereuse à penser que l'employeur peut régler tous les problèmes y compris ceux qui sont des problèmes de la vie de tout un chacun. L'employeur ne peut pas tout et ne doit pas tout faire. Il faut savoir rester sur des fondamentaux pour se concentrer sur le rôle essentiel de l'employeur qui est d'avoir négocié et de continuer de négocier sur le télétravail. Là où la limite se trouve c'est de faire du travail la variable d'ajustement de tous les maux. On ne peut pas imposer à l'employeur toutes les contraintes.

Madame Vanderbeke répond que l'employeur c'est aussi l'État donc, lorsqu'il y a des problèmes, il doit anticiper. Le coût de la vie est de plus en plus élevé et en ce moment il faut ajouter pour certains 100 ou 200 euros de plus en carburant. Elle pense qu'il ne faut pas s'étonner si les gens ne sont plus motivés à travailler.

Monsieur Bruno répond que c'est autre débat. L'employeur ne force personne à venir travailler pour les salaires qui sont les nôtres. Il est dangereux de dire que le travail devient la variable d'ajustement de tout le reste.

Monsieur Pion ajoute que cette réponse renvoie en direction du gouvernement qui doit mettre en avant un certain nombre d'éléments de soulagement complémentaire concernant ce conflit. Concernant ce que Monsieur Tomasi indiquait sur certaines Caisses qui auraient apportées quelques solutions, Monsieur Pion pense que ce ne sont que quelques exceptions. La consigne nationale est de ne rien modifier de ce cadre. Il rappelle que notre accord télétravail est de bonne tenue dans le nombre de jour de télétravail autorisé. Il rappelle qu'il y a aussi le principe du FMD et du covoiturage qui peut être encore développé. S'il augmente encore le nombre de jours de télétravail c'est en cas, encore une fois, d'entrée dans le Plan de Continuité de l'Activité (PCA). Il vaut mieux se réserver ceci pour cette situation extrême. Il faudra voir où nous en sommes dans ce conflit.

Madame Vanderbeke répond que cela va être de pire en pire car les puits vont être arrêtés et qu'il est difficile de les redémarrer.

Monsieur Bruno répond que la Direction ne dit pas que tout va bien mais que ce n'est pas à l'employeur de régler ces problèmes-là.

Madame Vanderbeke est d'accord, c'est à l'État mais c'est l'État qui gère les Caf.

Monsieur Pion répond que nous sommes bien un service public mais qui reçoit l'ensemble de ses missions et de ses financements de l'État. C'est donc de la responsabilité de l'État d'aller vers des mesures qui ne concerneraient pas seulement les Caf.

Madame Vanderbeke répond que malheureusement il ne se passe rien.

Monsieur Caramia demande s'il s'agit de la position de Monsieur Pion ou s'il est porte-parole de la position nationale.

Monsieur Pion répond qu'en tant que directeur il est nommé par un directeur général et a une mission confiée par l'État pour rendre un service public au niveau départemental.

Monsieur Caramia répond que la position qu'a la CGT, au niveau local comme au niveau national, est de faire remonter des propositions des accords avec aussi des prises en charge financières pour ceux qui ne

peuvent pas télétravailler qui, même s'ils sont déboutés par le Comex, feraient pression s'ils étaient nombreux. Même si on est interdépendant et que Monsieur Pion l'est en tant que Directeur, il doit y avoir, avec les partenaires sociaux, une forme de pression collective qui obligerait le National à peut-être revoir la question. Nous serions, pour le coup, dans une démarche proactive et non pas en train de subir les décisions du National.

Monsieur Pion répond que dans ce cadre-là c'est l'employeur qui répond clairement non. On ne peut pas jouer ce genre de jeu en remontant des propositions en direction du Comex sur des accords locaux. Ce genre de procédé n'a jamais fait avancer les choses.

Il partage tout de même ce qu'il se passe dans les Caisses locales au niveau National et il aura l'occasion de le reprendre avec Madame Bensussan dès qu'il y aura des échanges. Il lui rapportera les éléments que nous partageons aujourd'hui.

• Retour sur l'incivilité accueil Calais

Monsieur Bruno indique que l'événement a eu lieu le 29 avril et un message à l'ensemble des membres du CSE et de la CSSCT a été fait le jour même. Il n'y a pas eu de demandes d'accompagnement individuel à la suite de ça même si les préconisations d'usage ont été menées. Le manager, qui n'était pas présent le jour des faits, a entrepris un débriefing des agents le lendemain pour analyser la situation et revoir si certains avaient besoin de soutien ou pas. Les agents n'ont pas manifesté de demande particulière. L'allocataire qui a donc sorti un couteau à l'accueil, est une personne qui est atteinte de troubles psychiatriques et qui est revenue présenter ses excuses à l'accueil. Néanmoins, cela n'excuse rien et n'éteint pas la gravité des faits.

Madame Vanderbeke demande si, malgré tout ça, elle a été internée.

Monsieur Bruno répond que non. À la suite de cela, aucun agent n'a souhaité déposer plainte mais la Direction a décidé de le faire au nom de la Caisse. Cela aura sans doute juste une dimension symbolique puisque la personne souffre de troubles psychiatriques mais elle le fait tout de même pour instruire le dossier.

Monsieur Baudry indique qu'il est important que la Direction porte plainte mais trouve dommageable que l'agent qui a subi ça ne porte pas plainte notamment pour se protéger et qu'il y ait une trace.

Monsieur Bruno répond que c'est la liberté de tout un chacun.

Monsieur Pion rejoint Monsieur Baudry et l'employeur peut suivre l'agent dans son dépôt de plainte mais c'est le choix de l'agent.

Madame Coppey demande si cet allocataire est interdit d'accueil.

Monsieur Bruno répond que, pour l'instant, il y a les mesures classiques de dépôt de plainte et de courrier mais pas de mesure de sanction en tant que telle. Ce sera dans la disposition pénale suite à la plainte. Le Directeur n'est pas autorisé à sanctionner directement.

Madame Coppey demande si c'est quelqu'un qui est sous tutelle.

Monsieur Bruno répond que non. C'est quelqu'un qui a de graves troubles mentaux mais qui semble être un peu livrée à elle-même.

Monsieur Baudry est d'accord avec Monsieur Bruno pour saluer la réaction et la maîtrise des agents mais il indique qu'il n'y a pas eu de déclenchement de bouton d'alerte.

Monsieur Bruno répond qu'ils n'y ont pas pensé. Lors du débrief, cela a été rappelé et c'est le seul point d'amélioration à avoir.

- **Service UTI Calais, point de situation, ambiance...**

Madame Coppey rappelle que les élus CFDT avaient posé la question au mois de décembre car il y avait eu une altercation dans le groupe. Ils souhaitaient juste savoir si, aujourd'hui, ça va mieux.

Monsieur Bruno répond que l'ambiance s'est apaisée. Même s'il y a toujours des agents qui ne s'apprécient pas, ils ont bien compris que ces considérants parfois très personnel, n'avaient pas à avoir lieu au travail. Il y a aussi eu un renforcement de la présence managériale au sein du secteur qui limite les choses.

POINTS RH :

- **Rétroactivité des congés mobiles pour les temps partiels**

Monsieur Bruno indique que, comme pour le point suivant, la réponse qui a été apportée n'a pas changée puisque les préconisations de l'UCANSS ont été mises en place mais donc sans rétroactivité car c'est la consigne nationale pour le moment.

Madame Coppey répond que la Caf du Nord a obtenu la rétroactivité.

Monsieur Bruno répond que non, ils n'ont rien obtenus du tout. Ils ont mis en place sans s'assurer des règles nationales, se sont fait retoquer et ont dû arrêter de le faire.

Monsieur Tomasi indique qu'il y a eu d'autres cas depuis.

Monsieur Bruno répond que la Caisse ne fera jamais cavalier seule si c'est pour se faire sanctionner après car cela met en place un mécanisme d'irrégularité financière et met en cause la responsabilité du Directeur et du DCF. De plus, la Caisse prendrait un risque d'inégalité au final puisque si

elle le fait sur un exercice et que c'est interdit sur l'exercice suivant, cela serait injuste pour certains agents.

Monsieur Tomasi répond que pour les décisions de justice qui sont applicables, on peut soit dire qu'elle ne s'applique pas et ne pas l'appliquer soit l'appliquer mais il faut suivre les règles. Ce qui est bizarre c'est que là, ils appliquent pour l'avenir mais n'appliquent pas les règles de rétroactivité.

Monsieur Bruno répond que c'est toute la prudence qu'il a prise en disant « pour le moment ». Si la doctrine était amenée à évoluer dans le périmètre national, la Caisse appliquerait les dispositions.

Il en va de même pour les congés payés qui interviennent lors des arrêts maladie. La Casse a fait l'étude et appliquée les consignes UCANSS dans la limite de septembre 2025 et les intègre depuis janvier 2026.

• Rétroactivité du calcul des congés payés qui interviennent pendant des arrêts maladie

Voir point précédent.

• Paiement des heures supplémentaires au lieu des heures complémentaires si absence en semaine

Monsieur Bruno indique que la RH a régularisé les situations allant de septembre à décembre 2025 en mars.

Monsieur Tomasi demande si, lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine, cela reste des heures complémentaires.

Monsieur Bruno répond que oui.

Monsieur Tomasi demande ce qu'il en est des autres congés comme les RTT.

Madame Descamps répond que cela n'est prévu que pour les congés légaux.

Monsieur Tomasi indique qu'il serait bien de le re préciser.

Madame Blondel demande si le samedi il est possible de faire 9h d'heures supplémentaires car une personne a dû faire une erreur ce samedi en faisant 9h.

Monsieur Bruno répond que c'est la durée d'une journée de travail réglementaire soit 7h48. Il rappelle que la Direction avait souhaité, à l'époque, que l'agent est du temps de week-end.

Madame Descamps propose à Madame Blondel de lui communiquer après le nom de la personne afin qu'elle étudie la situation.

PATRIMOINE :

• Porte antipanique à réparer

Monsieur Bruno indique que la porte a été réparée.

Monsieur Tomasi répond que la question avait été posée avant la réparation. Il y avait un panneau qui expliquait la marche à suivre mais cela ne fonctionnait pas.

Monsieur Bruno répond que le système a été désactivé et que la porte s'ouvre normalement dorénavant.

Madame Coppey indique qu'il y a toujours un problème de toilettes à Calais. Maintenant c'est au rez-de-chaussée. Elle demande si ces problèmes sont liés.

Monsieur Bruno répond qu'il semblerait que ce soit du sabotage. Mais pour l'instant la seule chose à faire est réparer au fur et à mesure.

Monsieur Pion souligne que c'est de la détérioration volontaire et que celui ou celle qui fait ça ont du souci à se faire.

Monsieur Tomasi demande si c'est réparable.

Monsieur Bruno répond que jusqu'à maintenant oui.

Monsieur Tomasi souhaite indiquer que, même s'il n'est pas indispensable, il n'est pas disponible pour le CSE de juin et demande s'il serait possible de le déplacer. Il propose le 23 juin.

Madame Maubert répond qu'il y aurait celle de juillet le 2 et donc qu'à 1 semaine d'intervalle.

Monsieur Bruno propose de décaler également celle de juillet dans ce cas.

Les élus sont d'accord.

La réunion de juin est donc déplacée le 23 juin et celle de juillet le 9.

VI- Traitement des réclamations

Néant

A 12h05, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire du CSE

Samuel TOMASI



PV approuvé à l'unanimité
lors de la séance du 21/05/2026

